

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 09 février 2023

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'An deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures cinquante minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 02 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2023/DELIB/006

Objet :
Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur :
Philippe de BEAUREGARD

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Antonio MUGA ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-Paul LENER donnant procuration à Patrick FARRE, Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Jean-François NORMANI

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Monsieur Richard BRANCORSINI, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que ces agents exerceront à titre principal les fonctions d'adjoint d'animation territorial,

Où la proposition de Monsieur le Maire de créer ces postes d'adjoint d'animation territorial,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter de créer les postes suivants pour un accroissement saisonnier :
 - 3 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour le service enfance jeunesse,
- D'imputer les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire

Richard BRANCORSINI ,
Secrétaire de séance



15 FEV. 2023

Publié sur le site de la commune le :

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **14 FEV. 2023**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr.

